

Conseil Municipal
24 OCTOBRE 2014
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

*COMTE – DEL CONFETTO – GUILLEMET – HLYWA – RIOS – GRAVEZAT –
BELLAGAMBA – MALACHANNE – ROUDIERE – ALLARD.CROUZET – BERARD
DE MALAVAS – CORNUT – FRANCE – GUY – JULLIE – MERLE - SINET*

Procurations : GAUFFROY a donné procuration à HLYWA

ENJOLRAS.LECLERC a donné procuration à ROUDIERE

GUIN a donné procuration à BERARD DE MALAVAS

MEJEAN a donné procuration à ALLARD.CROUZET

Absent : SEIGNEURIN

Madame Hlywa est élue secrétaire de séance.

Concernant le Procès Verbal de la dernière séance, il convient de noter à la demande de Monsieur Guin :

qu'il a voté contre l'adoption du PV du 20.06.2014,

qu'il n'a pas pris part au vote de la délibération n°14 et de la délibération n°15.

D'autre part, il est fait remarquer que bien qu'ayant quitté la séance à 19h15, Mesdames Allard.Crouzet et Jullié sont notées présentes sur le PV et sur toutes les délibérations. Elles avaient avant de partir donné procuration à deux de leurs collègues.

Le procès verbal est adopté (5 voix contre).

Les conseillers présentent leurs très sincères condoléances à leur ancien collègue Paul Bernon suite au décès de sa mère.

Présentation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLU

Le bureau d'étude présente au Conseil le projet de PADD qui avait été étudié par la Commission d'urbanisme et soumis aux Services associés.

Un débat s'instaure ensuite au sein du Conseil Municipal sans qu'aucune remarque aille à l'encontre de ce projet.

Il sera mis à la disposition du public à l'accueil en mairie et sur le site de la commune.

Une réunion publique sera organisée le 20 novembre à 18 heures à Becmil.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il retire la délibération concernant les baux de location emphytéotiques pour les installations photovoltaïques dans l'attente de l'avis du service des domaines.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération l'autorisant à démarcher une ligne de trésorerie ou sinon un emprunt pour faire face aux dépenses occasionnées par les dégâts des récentes intempéries.

Autorisation accordée.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant la participation de deux riverains desservis par l'extension du réseau assainissement au Malpas.

Autorisation accordée.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n°1 – Demande de subventions intempéries

Monsieur Roudière présente le bilan des dégâts subis par la commune (voirie- bâtiments – travaux réalisés en urgence) qui se chiffrent à environ 490 000 €.

Un arrêté du préfet permettait d'entreprendre les réparations d'urgence sans attendre les subventions.

Une personne mandatée par le Conseil Général a visité la commune pour déterminer les travaux éligibles à d'éventuelles subventions.

La délibération approuve la liste des opérations de travaux pour un coût estimé à 490 000 €.

Ces travaux seront financés par une ligne de crédit ou un emprunt et réalisés en 2015 si les subventions attendues sont versées.

Le Maire est chargé de solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEM, l'attribution de leurs subventions;

Unanimité.

Délibération n°2 – Recrutement bureau d'étude pour diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics.

La délibération consiste à valider la décision de la commission d'appel d'offres qui a retenu deux bureaux d'étude : SOLEUS pour les bâtiments (2000 € HT)

ACEO A2CH pour la voirie (4 100 € HT)

Unanimité.

Délibération n°3 – Approbation modification POS en zone II Na

Suite à la communication du projet de modification simplifiée du POS aux personnes et organismes associés.

Suite à la mise à disposition du public pendant 1 mois du projet (aucune observation). Le Conseil approuve la modification qui consiste à porter dans cette zone le COS de 18 à 21,6

Adoptée (5 votes contre)

Délibération n°4 – Garantie d'emprunt « un toit pour tous »

Le Conseil lors d'une précédente séance avait donné un accord de principe à cette garantie.

Il s'agit désormais de garantir à 100 % les emprunts réalisés par un « toit pour tous » pour son opération : les vieux muriers II – 11 logements locatifs pour un montant total de 1 471 369 €.

Adoptée (5 voix contre)

Gravezat ayant du quitter la séance donne procuration à Lysiane Guy.

Délibération n°5 – Approbation des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération

Suite à l'entrée dans la Communauté des nouvelles communes, au transfert de nouvelles compétences (écoles..) le Conseil de Communauté a adopté de nouveaux statuts.

Ces statuts doivent être adoptés par toutes les communes membres dont Salindres.

Les élus de l'opposition font remarquer que ces transferts entravent notre liberté de décision et que peu à peu on va vers la disparition des communes

Adoptée (5 voix contre)

Délibération n° 6 - Rapport de la commission d'évaluation des charges transférées à l'agglomération

La dotation de compensation initiale de la commune soit : 1 030 484 € est amputée des charges transférées à la Cté d'agglo soit pour 2014 : 1 009 780 €.

La différence majorée par une régularisation de 2013 (19 457 €) représente notre dotation de compensation pour 2014 soit : 40 161 €
Le Conseil donne son accord au rapport de la commission.

Adoptée (5 voix contre)

Délibération n°7 - Convention avec le centre social pour l'organisation des TAP

Monsieur Malachanne dresse le bilan positif de la 1^{ère} période de fonctionnement des activités périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires.

La convention qui confie au centre social l'organisation de ces activités avec des intervenants qualifiés, lui confie également la charge de passer des conventions avec les associations qui délèguent des intervenants des conventions spécifiques.

La commune s'engage à verser au Centre Social une subvention lui permettant de remplir ses missions. Son montant prévisionnel pour l'année 2014 (1 trimestre) s'élève à 4 120 €.

Del Confetto quitte la séance à 19h45 ayant donné procuration à Merle
Unanimité.

Délibération n°8 - Création de poste

Pour permettre à un agent territorial 2^{ème} classe de progresser et d'accéder au grade supérieur ayant l'ancienneté requise.

Le Conseil crée au tableau des effectifs de la commune le poste d'agent technique territorial de 1^{ère} classe.

A charge pour le Maire de le nommer sur ce poste par arrêté.

Unanimité.

Délibération n°9 - Extension du périmètre du SMDE

4 nouvelles communes : Les Angles – Bagnols – Nîmes et Uzès ont souhaité adhérer au syndicat d'électrification du Gard.

L'accord des membres du Syndicat, dont Salindres, est indispensable.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Unanimité.

Madame Jullié quitte la séance sans donner de procuration.

Délibération n°10 - Délégués au Congrès des Maires fin novembre

Le Conseil décide qu'il sera représenté au Congrès par Mesdames Rios et Guy et que sur justificatif, leurs frais de voyage et de séjour seront pris en charge par le budget de la Commune.

Unanimité

Délibération n°11 - Participation pour extension réseau assainissement quartier du Malpas

Deux familles desservies par l'extension ne figuraient pas sur la liste des riverains établie lors d'un conseil précédent.

Il s'agit de Monsieur Dalcerro Arno, boucle des Ugranasses et Madame Teissier 667 chemin du Malpas.

Le Conseil demande à Monsieur le Maire de recouvrer ces participations d'un montant de 2 500 € versables en 2 fois.

Adopté (4 votes contre)

Délibération n°12 – Recherche d'une ligne de crédit ou emprunt spécial intempéries

Pour faire face aux réparations des dégâts causés par les intempéries de septembre : réparations d'urgence et réparation à court terme, le Conseil charge Monsieur le Maire de rechercher, outre les subventions demandées, une ligne de trésorerie auprès des organismes prêteurs.

La décision de donner suite aux propositions reçues fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

Unanimité